

## RÉFÉRENTIEL PROFESSIONNEL

L'ouvrier qualifié en *Travaux paysagers* est employé dans le secteur d'activités des jardins et espaces verts comme ouvrier-jardinier. Les emplois se répartissent entre un secteur privé, les entreprises paysagistes et un secteur public, les services espaces verts des villes, des collectivités territoriales, des syndicats intercommunaux... Le secteur privé est composé principalement de petites et de moyennes entreprises. L'importance des services espaces verts dépend de la dimension des collectivités. Les activités de l'ouvrier qualifié en travaux paysagers concernent la réalisation et l'entretien d'un jardin ou d'un espace vert, et nécessitent une connaissance précise des végétaux et de leur physiologie. Elles se situent toujours dans le cadre des consignes données par son supérieur hiérarchique. Elles sont réalisées avec un souci constant du respect des règles d'hygiène et de sécurité. Le nombre de tâches confiées à l'ouvrier qualifié en travaux paysagers et son degré d'autonomie sont fonction de la dimension des entreprises ou des services et de l'expérience professionnelle acquise par ce dernier.

### FICHE DESCRIPTIVE DES ACTIVITÉS DE L'OUVRIER QUALIFIÉ EN TRAVAUX PAYSAGERS

- I — Il met en œuvre les différentes techniques ou opérations nécessaires à la réalisation d'un espace vert ou d'un jardin**
- 1.1 Il participe au report d'un plan sur le terrain (piquetage, mise en forme) :
    - il participe à l'utilisation des outils topographiques courants (rubans, nivelettes, équerre optique, niveau de chantier) dans le cadre d'une implantation organisée par un chef d'équipe.
  - 1.2 Il réalise les différents travaux d'infrastructures d'un jardin en respectant les consignes fournies :
    - terrassements (niveler, dresser un fond de forme...)
    - mise en place d'un système de drainage
    - montage d'un réseau d'arrosage
    - réalisation de voirie pour piétons et véhicules
    - constructions (pose de bordures, dallages, murets, escaliers...) effectuées dans un souci d'esthétique, montage de mobilier de bois préfabriqué
    - intervention dans un jardin sur dalles en tenant compte de précautions particulières (protection des matériaux existants, préservation de l'étanchéité, sécurité : chute, garde-corps...).

### **1.3 Il met en œuvre des techniques de plantation de végétaux d'ornement :**

- il reconnaît les végétaux (il est capable de vérifier la conformité d'une livraison, de participer à la préparation et à la réception d'une commande)
- il connaît leurs exigences particulières vis-à-vis du milieu
- il apprécie la qualité d'un sujet (il connaît les principales normes de produits de pépinières et les critères de choix d'un sujet)
- il réalise des plantations dans de bonnes conditions de reprise et de croissance des végétaux (défoncement, fosses de plantations, distances de plantations, pose de drains, tuteurage, paillage, installation, soins des sujets...)
- il réalise, en autonomie, des massifs d'arbustes, de plantes annuelles, bisannuelles, vivaces... suivant les consignes du chef de chantier ou du responsable.

### **1.4 Il met en œuvre les différentes opérations nécessaires à la réalisation d'un gazon (semis ou placage) suivant les consignes reçues (semis manuel en autonomie, semis mécanique sous contrôle).**

## **II — Il assure les différentes opérations nécessaires à la maintenance d'un espace vert ou d'un jardin**

### **2.1 Il observe et apprécie l'état d'un espace vert et connaît les opérations d'entretien à effectuer.**

### **2.2 Il repère des anomalies et identifie les symptômes des principales maladies ou attaques parasitaires.**

### **2.3 Il maîtrise les gestes professionnels nécessaires à l'entretien d'un espace vert :**

- la taille :
  - de formation de jeunes arbres et arbustes
  - d'entretien d'arbres, d'arbustes, de haies, de fruitiers
- la fertilisation, le désherbage, les traitements phytosanitaires :
  - il connaît les grandes catégories d'engrais et de produits phytosanitaires, leurs conditions d'utilisation et leurs impacts sur le milieu
  - il utilise les produits les plus courants, les applique à l'aide du matériel approprié en respectant les consignes de sécurité et d'utilisation
- l'entretien d'un gazon : arrosage, tonte, scarification, démoussage, fertilisation, désherbage sélectif... :
  - il assure le traitement de déchets végétaux (taille, tonte) : compostage, brûlis
  - il assure l'entretien des massifs (arbustes, plantes annuelles, bisannuelles, bulbeuses, vivaces).

**III — Il assure l'entretien courant du matériel en respectant les règles de sécurité et diagnostique les pannes usuelles simples**

**IV — Il organise son travail dans le cadre d'une activité et effectue les différentes tâches dans les conditions de sécurité optimales**

4.1 Il prépare le matériel (de conception simple), les fournitures en fonction des consignes reçues.

4.2 Il réalise un essai et effectue les réglages en fonction des consignes d'utilisation et du résultat obtenu.

4.3 Il organise parmi les différentes tâches à effectuer, son poste de travail, dans un souci d'efficacité, d'économie d'efforts et de qualité.

4.4 Il respecte les consignes de sécurité :

- individuelle :

- connaissance des engins
- périmètre interdit au public
- maintien et respect des protections sur les engins
- port d'accessoires de sécurité

- collective :

- protection des chantiers, des ouvrages
- conduite d'engins
- maintien des protections et sécurité sur les engins
- garde-corps

- face à l'environnement :

- météorologie des travaux : feux de forêts, dispersion des produits agropharmaceutiques
- hydrologie et produits agropharmaceutiques : nettoyage de pulvérisateurs près d'un puits...

4.5 Il réagit à une situation anormale ou imprévue, adapte son mode de conduite en fonction d'un aléa (modification du réglage, arrêt du matériel, conditions climatiques...).

4.6 Il maintient de bonnes relations avec les clients :

- propreté des chantiers : chaque soir, en fin de travaux, élimination de tous les rebuts
- courtoisie
- transmission de toute requête du client au chef d'entreprise.

4.7 Il procède au nettoyage, vérification et rangement des différents équipements, matériels et produits utilisés.

4.8 Il s'intègre aux travaux d'équipes.

#### **V — Il rend compte de ses activités**

5.1 Il rend compte du déroulement d'une activité et du travail exécuté (difficultés, initiatives prises, résultats obtenus, observations réalisées...)

5.2 Il enregistre des données relatives aux travaux et aux matériels sur des documents prévus à cet effet (fiches de journées ou de chantiers, avancement du travail).

#### **VI — Il participe aux activités de la vie professionnelle et sociale**

6.1 Il connaît les composantes de l'entreprise ou du service espaces verts (fonctions, organisation) ainsi que les relations de l'entreprise avec ses partenaires (fournisseurs, clients).

6.2 Il situe son activité dans le fonctionnement général de l'entreprise.

6.3 Il identifie les éléments du droit du travail qui organisent la vie professionnelle (conventions collectives, contrat de travail, règlement intérieur...).

6.4 Il utilise les différents documents de la vie professionnelle et sociale (contrat d'assurance, fiche de paie, moyens de paiement, constat d'accident...) et assure les différentes démarches liées à son travail, à sa protection sociale et à sa vie familiale.